

*Questions orales*

**L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):** Monsieur le Président, l'attitude du député me déçoit beaucoup. J'aurais cru qu'à la Conférence du Canada de demain, à laquelle il avait été invité, il se serait un peu mieux renseigné sur les désirs du secteur secondaire et de l'industrie sur leurs raisons de demander des zones franches. Dans la suite du débat, j'imagine que nous aurons la possibilité de procéder à un échange de vues à ce sujet.

J'aurais imaginé qu'il dirait qu'il s'agit là d'une merveilleuse idée, d'une idée créatrice qui peut bénéficier à tous les coins du pays. Quand il parle de circonscriptions libérales, faut-il lui rappeler que sa circonscription de Richmond-Delta-Sud a été l'une des grandes bénéficiaires du programme des projets spéciaux de relance, avec les changements qui ont lieu au terminus de Vancouver?

\* \* \*

**L'ÉCONOMIE**

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT SE DONNE LE PLEIN EMPLOI COMME OBJECTIF

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Développement économique. Il y a un an, les évêques catholiques ont identifié le chômage comme étant notre problème le plus urgent et les Canadiens se sont dits d'accord avec eux. Le dernier budget se donnait pour objectif de ramener le taux de chômage à 11 p. 100. Et voici que le discours du trône présente un programme en cinq parties dont aucune ne prévoit de solution à ce problème. Pourquoi le gouvernement ne se donne-t-il pas comme objectif le plein emploi des Canadiens, comme on l'a fait avec succès dans de nombreux pays européens?

**L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):** Monsieur le Président, les déclarations faites ici tout autant que les discours prononcés à l'extérieur de la Chambre par le ministre des Finances, d'autres ministres compétents en matière d'économie et moi-même, ont bien montré que notre objectif a toujours été de réduire le chômage le plus rapidement possible et le plus efficacement possible. Tous les programmes et toutes les initiatives que le gouvernement a lancés dans le domaine du développement économique, et certes dans le secteur dont je partage la responsabilité, ont été orientés en ce sens. Au cours de la dernière année, plus de 350,000 nouveaux emplois ont été créés.

Il ne faut pas seulement rappeler les statistiques du chômage. Il est important de constater la reprise de l'économie et les nombreux emplois qui sont effectivement créés. Nous voudrions tous voir disparaître le chômage, mais quel prix sommes-nous prêts à payer et comment cela peut-il être fait? Le député parle de pays européens. Je peux en effet dire que le plein emploi existe en Union soviétique. Dans certains régimes, le plein emploi est possible, mais à un coût socio-économique énorme, comme le sait le député.

**Mme Mitchell:** Monsieur le Président, le ministre trouvera peut-être plus appropriés les exemples de l'Autriche et de la Suède, pays qui disposent de beaucoup moins de ressources que le Canada.

\* \* \*

**LES RELATIONS OUVRIÈRES**

LE PASSAGE À LA NOUVELLE TECHNOLOGIE—ON DEMANDE DE GARANTIR AUX TRAVAILLEURS LE DROIT DE NÉGOCIER

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le discours du trône met aussi l'accent sur la nécessité d'encourager les entreprises à se lancer dans la technologie de pointe, mais ne tient aucun compte de l'incidence que cela aura sur le million et demi de travailleurs qui seront déplacés au cours des prochaines années. Le gouvernement et le ministre s'arrangeront-ils pour présenter une mesure législative, et cela dès la présente session, qui garantisse aux travailleurs le droit de négocier le moment et les conditions du passage à la nouvelle technologie?

**M. le vice-président:** Le député avait la parole pour poser une question supplémentaire mais la question qu'il pose s'écarte de la formule de la question supplémentaire traditionnelle. La présidence laisse cette fois-ci la parole à la représentante, mais l'avertit de ne plus poser ce genre de question supplémentaire.

**Mme Mitchell:** Monsieur le Président, ma première question sur le chômage menait directement...

**M. le vice-président:** A l'ordre. La parole est au député de Durham-Northumberland.

\* \* \*

**LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT**

LA SOCIÉTÉ NUNAVAT COMMUNICATIONS INC.—LE CONTRAT PASSÉ AVEC LE MINISTRE DE LA JUSTICE

**L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland):** Monsieur le Président, le ministre de la Justice peut-il confirmer, contrairement à ce qu'il a déclaré à la Chambre hier, que M. Jim McDonald, ex-candidat libéral et ancien directeur des communications auprès du premier ministre, profite moyennant une provision de \$1 par an que lui verse le ministère de la Justice, d'un arrangement à l'amiable qui lui permet de disposer d'un bureau, de services de secrétariat et de téléphone, et même d'un compte de frais, tout cela étant financé à même les crédits affectés aux dépenses du cabinet du ministre? Le ministre est-il prêt aujourd'hui à répéter ce qu'il a dit hier, à savoir que ce sont des dispositions normales dans le cas des contrats de relations publiques passés par le gouvernement?

**L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice):** Monsieur le Président, je présente mes excuses au député pour avoir été absent au début de la période des questions. Par contre, il nous doit des excuses pour tous ses sous-entendus.